

*adhunc loquuntur*. Loin de nous, ils parlent encore, et ils continuent à enseigner les jeunes gens, non seulement de la faculté de droit, mais du pays tout entier, par leurs bons exemples en général et en particulier par leur amour du travail, leur dévouement, leurs vertus civiques et leur patriotisme. *Adhunc loquuntur*, ils parlent encore et ils parleront longtemps, car leur souvenir sera impérissable, dans le cœur de la faculté et de l'Université.

Fondée en 1878, la Faculté de droit a donc vécu 25 années comptées, de vie active. C'est une période assez considérable pour une institution comme pour un individu et à laquelle on pourrait, avec un peu de volonté, appliquer les mots du poète : *grande mortalis aevi spatium*.

Est-il besoin de vous dire que, comme tout être qui a une fois reçu la vie, surtout lorsqu'il est bien conformé à sa naissance, notre faculté veut vivre encore, et vivre même d'une vie plus étendue, et plus agissante, en se développant chaque jour davantage. Elle veut vivre aussi longtemps qu'il y aura du bien à faire, que le public lui continuera son estime et sa confiance, et que surtout elle saura la mériter.

Pour rendre son enseignement plus complet et plus approprié aux besoins du temps, la faculté de droit a, depuis sa fondation, ajouté plusieurs chaires nouvelles à son cours et entr'autres, une chaire de droit international public et privé, une chaire d'histoire du droit et une chaire de procédure notariale.

Dans ce travail de développement et de perfectionnement de son enseignement, notre faculté a été puissamment encouragée par les nombreux témoignages de sympathie, qu'elle a reçus, et par les donations importantes qui lui ont été faites, pour son ameublement, sa bibliothèque, qui laissent peu à désirer, et pour ses chaires qui commencent à être dotées.

Parmi une liste de bienfaiteurs que la faculté conserve précieusement, mais trop longue à donner complètement, je vois, entr'autres noms, ceux du Séminaire de St Sulpice, de M. le juge Papineau, du Rév. M. Collin, de Mgr l'archevêque et de